

FORMULAIRE D'ADHÉSION

INFORMATIONS ET COORDONNÉES

PRÉNOM/NOM : _____

NOM DE L'ORGANISATION (s'il y a lieu) : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____ AUTRE : _____

COURRIEL _____

POUR MIEUX VOUS CONNAÎTRE

Dans quelle MRC habitez-vous ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> MRC Coaticook | <input type="checkbox"/> MRC des Sources |
| <input type="checkbox"/> MRC Haut-Saint-François | <input type="checkbox"/> MRC de Memphrémagog |
| <input type="checkbox"/> MRC Val-Saint-François | <input type="checkbox"/> Sherbrooke |
| <input type="checkbox"/> MRC du Granit | |

Vous vous situez dans quelle tranche d'âge ?

- | | |
|--------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> 18 – 24 ans | <input type="checkbox"/> 55 – 64 ans |
| <input type="checkbox"/> 25 – 34 ans | <input type="checkbox"/> 65 – 74 ans |
| <input type="checkbox"/> 35 – 44 ans | <input type="checkbox"/> 75 ans et plus |
| <input type="checkbox"/> 45 – 54 ans | |

Quel est votre secteur d'activité principal ?

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Commerce | <input type="checkbox"/> Services sociaux |
| <input type="checkbox"/> Fabrication | <input type="checkbox"/> Éducation |
| <input type="checkbox"/> Politique | <input type="checkbox"/> Retraitée |
| <input type="checkbox"/> Développement | <input type="checkbox"/> Étudiante |
| <input type="checkbox"/> Santé | <input type="checkbox"/> Autre : _____ |

CATÉGORIES DE MEMBRE

<input type="checkbox"/> Membre régulière : 10 \$
<input type="checkbox"/> DON : _____ \$

<input type="checkbox"/> Membre solidaire/Individuel : 10 \$
<input type="checkbox"/> Membre solidaire/Organisation : 40 \$

Votre membership sera confirmé dès la réception du paiement.

Effectuez un **virement bancaire** via le courriel direction@pepines.com

Ou faites parvenir votre **chèque**, libellé au nom P.E.P.I.N.E.S, à cette adresse : P.E.P.I.N.E.S. 165, rue Moore, bureau 211 Sherbrooke (Québec) J1H 1B8

MERCI DE VOTRE SOUTIEN, IL EST PRIMORDIAL DANS NOS ACTIONS !

Cocher la case si vous désirez recevoir des informations par courriel (vous pouvez vous désabonner à tout moment en écrivant au info@pepines.com)

J'autorise, par la présente, la diffusion de toute image ou vidéo de ma personne, en tout ou en partie, individuellement ou avec d'autres images ou vidéos sur le site Web de PEPINES et sur d'autres sites officiels, ainsi qu'à des fins médiatiques, y compris lors de présentations promotionnelles et de campagnes de publicité. J'autorise également la diffusion et l'utilisation de tout matériel créé par ma personne au nom de PEPINES.

Je renonce à mon droit à la protection des renseignements personnels et à toute compensation auxquels je pourrais avoir droit en lien avec l'utilisation de mon nom, y compris les droits sur une copie écrite découlant de la production, de la modification et de la promotion d'une vidéo.

La meilleure façon pour me rejoindre est par courriel ou Facebook

SECTION III : LES MEMBRES

Article 7 : Statuts et droits des membres

7.1 La corporation regroupe deux (2) catégories de membres

- Les membres régulières qui doivent compter pour au moins 60% du total des membres
- Les membres solidaires

7.2 Membres votantes

Seules les membres régulières ont le statut de membre votante.

Membres régulières

Est membre régulière toute femme qui souscrit aux buts généraux du groupe et qui se conforme aux conditions d'admission incluses dans les présents règlements.

Toutes les membres le sont à titre individuel.

Les membres régulières ont droit :

- D'être convoquées aux assemblées générales
- De voter et de proposer, en assemblée générale, toute question concernant la Corporation
- D'être élues aux postes à combler au conseil d'administration
- D'être membre d'un comité de travail
- De bénéficier des services et/ou avantages de la Corporation

7.3 Membres non-votants

Membres solidaires

Peut devenir membre solidaire tout individu ou organisme public, parapublic, privé, organisme sans but lucratif, coopérative ou regroupement d'organismes qui souscrit aux buts généraux du groupe et qui souhaite ainsi signifier son appui.

Les membres solidaires ont droit :

- D'être convoqués aux assemblées générales
- De parole aux assemblées générales
- De contribuer aux travaux des comités de travail
- De bénéficier des services et/ou avantages de la Corporation

Le tout est subordonné aux dispositions des présents règlements relativement à l'expulsion et à la démission des membres.